



Communauté de communes des Villes Sœurs

ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL valant Programme Local de l'Habitat

Comité de pilotage – 27 septembre 2019 – 9h00

1. OBJECTIFS DE LA REUNION

- Présentation des enjeux transversaux identifiés par le Diagnostic et l'État initial de l'Environnement.

2. LIEU DE LA REUNION

- Salle du conseil, Communauté de communes des Villes Sœurs, 9h00.

3. PARTICIPANTS

9 communes représentées

Ault

Criel-sur-Mer

Eu

Gamaches

Le Tréport

Mers-les-Bains

Millebosc

Monchy-sur-Eu

Saint Quentin Lamotte Croix au Bailly

1 commune excusée

Bouvaincourt-sur-Bresle

Conseil de Développement

Madame Osinski – coordinatrice

Equipe tehcnique

Monsieur Follain – Responsable urbanisme réglementaire CCVS

Madame Delcampe - ATOPIA

3. REMARQUES ET CONTENU DES DISCUSSIONS

1. Présentation du planning de finalisation de la phase Diagnostic

- Le calendrier prévoit une fin de phase d'ici février 2020, afin de réaliser lors de l'hiver, le diagnostic agricole et finaliser le document au regard des différentes attentes des partenaires publics associés.

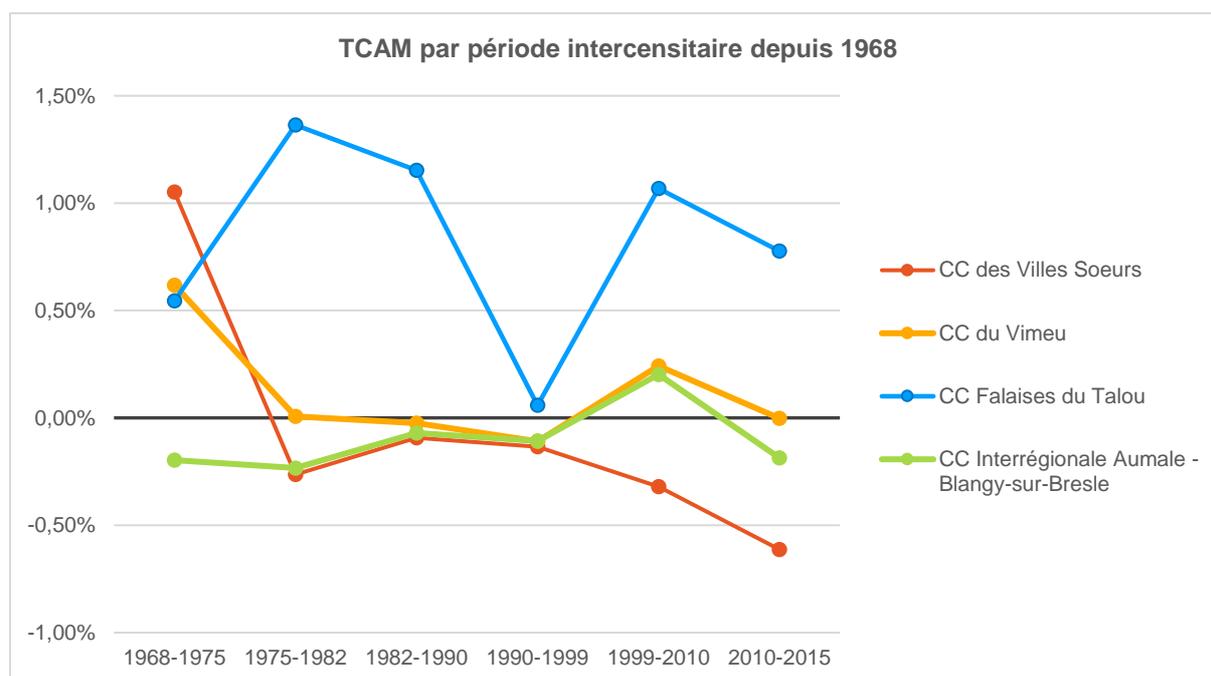
- Par ailleurs, il est rapporté l'intérêt de la Caisse des Dépôts dans la valorisation de la concertation Cartécipe / Débatomap (agence Repérage urbain ; membre du groupement) mise en place dans la CC des Villes sœurs en lien avec l'innovation dans les territoires ruraux.

2. Présentation du diagnostic transversal et de ses enjeux

- **Dynamique et attractivité résidentielle**

A la présentation de la dynamique démographique de long terme du territoire intercommunal, un élu questionne le partage ou non de cette tendance avec les territoires voisins, particulièrement la CC du Vimeu ou la CC interrégionale Aumale – Blangy-en-Bresle. En effet, la dynamique démographique est fortement liée aux évolutions de l'emploi local ; le tissu économique de ces deux intercommunalités partage les mêmes caractéristiques que celui de la CCVS.

- Après vérification, l'évolution démographique de long terme des Villes Soeurs, bien que présentant des tendances identiques avec les deux autres intercommunalités industrielles jusqu'à la fin des années 1990, se distingue aujourd'hui par une dynamique baissière qui se poursuit lorsque les autres intercommunalités semblent s'engager sur des dynamiques de rebond au cours des années 2000. Depuis 2010, la déprise est partagée avec la CC des Villes sœurs.
- Cette nuance sera introduite dans le diagnostic stratégique, qui s'attachera à identifier les leviers de rebond dont disposaient les CC du Vimeu et la CCIABB au cours des années 2000.



La problématique du vieillissement de la population s'appuie en outre sur la tonalité touristique de la façade littorale du territoire ; ainsi, il s'agit non seulement de saisir les besoins futurs de ces populations spécifiques, mais aussi de distinguer les différents publics « retraités » résidant, entre les néo-résidents et les personnes âgées « locales » dont les revenus disponibles et les besoins d'accompagnement peuvent différer.

La question de la mobilité sur l'ensemble du territoire, entre les espaces de vallées et les plateaux, au sein de ces 2 types d'espaces, est soulevée en lien avec celle des publics cibles et/ou fragiles et favoriser l'accès aux services, aux commerces, aux activités de vie sociale.

Le cadre de vie de qualité et relativement préservé du territoire intercommunal est identifié par les élus du comité de pilotage comme un atout pour développer la carte d'un espace où l'on vit toute l'année.

Enfin, la question de l'accompagnement des populations résidentes dans l'évolution de leur logement est un enjeu majeur pour le devenir du territoire et fait le lien entre différentes thématiques : la mobilisation des logements vacants (limiter le développement urbain), la performance énergétique du parc ancien (limiter voire relever le défi de la précarité énergétique des ménages les plus modestes) et l'adaptation du parc de logements aux étapes du parcours résidentiel.

Dynamiques économiques

- **Tissu économique**

Les élus samariens soulignent qu'il manque les entreprises de 250 salariés et plus dans le support présentés (exemples : Pochet du Courval, Huchitson). Ces informations s'appuient sur la base de données SIRENE (Système Informatique pour le Répertoire des ENtreprises et des Etablissements) datant de septembre 2019. Ainsi, les établissements comprenant 50 salariés et plus sont les suivants :

tranche Effectifs de l'établissement	Dénomination sociale
50 à 99 salariés	COLLEGE RACHEL SALMONA
50 à 99 salariés	COLLEGE LOUIS PHILIPPE
50 à 99 salariés	COLLEGE LOUIS JOUVET
50 à 99 salariés	COMMUNE DE MERS LES BAINS
50 à 99 salariés	CC DES VILLES SOEURS
50 à 99 salariés	RESIDENCE JEAN FERRAT
50 à 99 salariés	TRANSPORTS JMS
50 à 99 salariés	SATIMAT
50 à 99 salariés	ETABLISSEMENTS BANIDES ET DEBEURAIN
50 à 99 salariés	MEDICA FRANCE
50 à 99 salariés	ASS PROMOT HANDICAPES ET GESTION A.P.
50 à 99 salariés	CAP ENERGIE
50 à 99 salariés	JENNIVER
50 à 99 salariés	SOUS TRAITANCE A MULTI FONCTIONS
50 à 99 salariés	SIVAL
50 à 99 salariés	SERDYM
50 à 99 salariés	ETS G FALSIMAGNE
50 à 99 salariés	TIMAC AGRO
100 à 199 salariés	POCHET DU COURVAL
100 à 199 salariés	LPO LYCEE DES METIERS MICHEL ANGUIER
100 à 199 salariés	COMMUNE D'EU
100 à 199 salariés	COMMUNE DE LE TREPORT
100 à 199 salariés	EOL
100 à 199 salariés	SAS ETADIS
100 à 199 salariés	MILLANCOURT ET NICOLAS
100 à 199 salariés	SOCIETE DE SERVICES VERRIERS
250 à 499 salariés	LYCEE PROFESSIONNEL LE HURLE VENT
250 à 499 salariés	CENTRE HOSPITALIER DE EU
250 à 499 salariés	ALBEA LE TREPORT
250 à 499 salariés	AUCHAN HYPERMARCHE
250 à 499 salariés	EINEA
250 à 499 salariés	SGD S.A.
250 à 499 salariés	NEMERA LE TREPORT
500 à 999 salariés	VERESCENCE FRANCE

(Source : SIRENE, octobre 2019 ; atopia)

Les membres du comité de pilotage valident le constat sur les difficultés de recrutement des établissements locaux et lient cette problématique à celle de l'attractivité du cadre de vie, que ce soit pour les classes sociales les mieux formées (qui préfèrent à la CCVS les espaces plus urbains d'Amiens, de Dieppe ou d'Abbeville) comme celles, plus captives des ouvriers. C'est en effet un enjeu plus large de retournement du rapport de force entre besoins de main d'œuvre et contraintes inhérentes des productions industrielles (horaires décalés, pénibilité du travail, etc.), élément de diagnostic non spécifique à la CCVS, mais au contraire partagé avec l'ensemble des territoires industriels ruraux.

- **Disponibilités foncières pour le développement économique**

Le parc d'activités économiques Bresle Maritime (PAEBM) présente de nombreuses et vastes disponibilités, en lien avec son positionnement initial à destination des activités liées aux énergies renouvelables. Des réflexions sont en cours pour en améliorer son attractivité et mieux répondre aux besoins de transferts des entreprises situées par exemple dans les espaces de vallée (contraintes physiques et naturelles à leur pérennité).

- **Devenir du port du Tréport**

Le devenir du port du Tréport est interrogé à plusieurs titres : le contenu des négociations du Brexit, qui impactera directement la filière pêche (ressources présentes dans les eaux territoriales britanniques) ; son accès, tant poids lourds que par les modes de déplacement particulier (piéton, modes doux, voitures, en lien avec les questions de stationnement).

L'embranchement fer des industries situées dans son périmètre ou à proximité est un atout majeur pour leur maintien, tout en limitant l'encombrement des voies de desserte routières. Actuellement, les travaux sur les voies de la ligne Le Tréport – Beauvais génèrent ce type d'encombrement.

Cadre de vie, aménagement et urbanisme

- **Gare du Tréport**

La remise en service de la ligne TER Le Tréport – Beauvais est bientôt d'actualité ; toutefois, les élus du comité de pilotage déplorent que cette gare ne remplisse que partiellement son rôle structurant pour la desserte de la vallée de la Bresle.

Cette ligne, pour devenir attractive, doit présenter des horaires adaptés aux besoins des activités locales (horaires décalés, amplitude horaire).

- **Richesse patrimoniale du territoire**

Les élus valident que le développement d'outils réglementaires comme le PLUi valant PLH ou le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Site Patrimonial Remarquable de Mers les Bains - Le Tréport en cours d'élaboration ou celui d'Eu en réflexion constituent des opportunités pour mettre en valeur et préserver leur richesse patrimoniale, qu'elle soit bâtie, végétale, urbaine, ou paysagère.

Suite de la procédure

- **Diagnostic agricole** : Les élus seront mobilisés pour identifier les agriculteurs à contacter, diffuser les dates des permanences et relayer les informations diverses en la matière. Atopia établira le bilan des informations déjà disponibles, et informera la maîtrise d'ouvrage de la marche à suivre pour compléter le diagnostic stratégique en matière agricole.